

PROGRAMME DE RÉSIDENCE DE CRÉATION – HORS LES MURS pour les organismes et les artistes professionnels 2020

FORMULAIRE DE DEMANDE

Date d'échéance : 8 novembre 2019 à 17 h

1. Renseignements généraux

Le programme de résidence de création Hors les murs de la Ville de Laval permet aux organismes et aux artistes professionnels de réaliser une résidence de création dans un milieu de vie situé sur le territoire lavallois. Ce programme vise à soutenir l'émergence de nouvelles formes artistiques, à tisser des liens entre les artistes et la communauté, à encourager les processus de création dans des lieux hors normes et à générer des espaces de rencontre entre les citoyens et l'univers de la création artistique professionnelle contemporaine.

Les résidences de création Hors les murs 2020 ciblent comme lieux d'expérimentation le Centre communautaire de Lausanne et le Centre communautaire de Sainte-Dorothée.

Les projets proposés doivent inclure un volet laboratoire public, avec accueil de spectateurs témoins, un atelier ou une activité de médiation culturelle.

Chaque résidence comprend :

- un soutien technique (ressources humaines, matérielles et techniques) pour une valeur maximale de 1 000 \$;
- l'accès à un local situé dans le centre communautaire et réservé au projet pour toute la durée de la résidence;
- un jumelage avec un organisme communautaire du territoire pour le volet laboratoire / médiation culturelle
- du soutien de la part de l'équipe de la Ville de Laval dans la réalisation du volet laboratoire public ou médiation culturelle (mobilisation des partenaires et développement de public).

Deux résidences sont offertes dans le cadre du programme Hors les murs 2020 :

A) Projet de résidence en danses urbaines | Centre communautaire de Lausanne

1^{er} au 7 mars 2020

Public visé : jeunesse (6-12 ans) ou adolescents (12-17 ans)

Volet : recherche et expérimentation, création ou production finale

B) Projet de résidence en danse, cirque ou jeu théâtral pour la petite enfance | Centre communautaire Sainte-Dorothée

Du 13 au 19 juin 2020

Public visé : petite enfance (0-5 ans)

Volet : recherche et expérimentation, création.

(Aucun décor ne pourra être installé dans le studio)

2. Objectifs généraux du programme

Les objectifs du programme tiennent compte des orientations de la Politique culturelle de la Ville de Laval et de son plan d'action.

- Soutenir la démarche de création et de valorisation de l'excellence des artistes professionnels.
- Accroître la diffusion des créations culturelles dans les endroits publics et les milieux de vie.
- Soutenir le développement d'une dynamique culturelle dans les quartiers.
- Soutenir l'émergence des nouvelles tendances culturelles.
- Favoriser les démarches de sensibilisation et d'accessibilité à la culture.

3. Conditions générales d'admissibilité

Ce programme s'adresse aux artistes, aux collectifs d'artistes et aux organismes artistiques ayant une pratique professionnelle.

On entend par organisme professionnel tout organisme qui fait appel à des artistes, des interprètes et des écrivains professionnels ou à des concepteurs et des intervenants culturels reconnus. Leur administration est assurée par un personnel qualifié et expérimenté.

Selon l'article 7 de la loi 78 sur le statut de l'artiste professionnel, un artiste a le statut professionnel quand :

- il se déclare artiste professionnel;
- il a reçu une formation professionnelle reconnue;
- il crée des œuvres ou pratique un art à son propre compte;
- ses œuvres sont exposées, produites, publiées, présentées au public ou mises en marché par un diffuseur reconnu;
- il a une reconnaissance de ses pairs;
- il peut être membre à titre professionnel d'une association reconnue.

4. Exigences liées au dépôt d'une demande de projet de résidence

- Le dossier comprend la description du projet et des activités de diffusion ou de médiation culturelle proposées, la description des besoins relatifs à la résidence, l'échéancier et la présentation des collaborateurs.
- Le formulaire de demande de résidence est dûment rempli.

Les organismes ayant déposé une demande incomplète recevront une lettre précisant les motifs de l'inadmissibilité.

5. Évaluation des demandes de subvention

Les demandes sont analysées en fonction des conditions d'admissibilité et des objectifs généraux du programme. Les demandes jugées admissibles sont soumises à la Division art et culture, qui les évalue au sein d'un comité formé par les partenaires locaux selon les critères d'évaluation inscrits au programme, les orientations municipales et les crédits disponibles.

6. Critères d'évaluation pour un organisme, un artiste ou un collectif d'artistes

L'organisme, l'artiste ou le collectif d'artistes qui fait une demande de soutien au programme de résidence de création Hors les murs fera l'objet d'une évaluation de sa performance. Les éléments analysés porteront sur les critères suivants :

- la pertinence du projet en fonction des objectifs du programme;
- la qualité du projet et sa valeur artistique par rapport à la démarche de l'organisme, de l'artiste ou du collectif d'artistes;
- la contribution de l'organisme, de l'artiste ou du collectif d'artistes au renouvellement et à l'essor de la discipline;
- l'impact et les retombées de l'activité ou du projet auprès de la communauté lavalloise.

PROGRAMME DE RÉSIDENCE DE CRÉATION – HORS LES MURS pour les organismes et les artistes professionnels

FORMULAIRE DE DEMANDE

A : IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom de l'organisme demandeur :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Site web :

Courriel principal :

Nom du représentant autorisé de l'organisme et responsable de la demande :

Fonction ou titre :

Tél. (résidence) :

Tél. (travail) :

Courriel :

Noms des artistes impliqués

Profession :

Profession :

Profession :

Profession :

B. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉSIDENCE

Veillez joindre une description du projet de résidence et indiquer comment il s'inscrit dans votre démarche artistique et quelles sont les retombées attendues.

- Projet de résidence en danses urbaines | Centre communautaire de Lausanne**
1^{er} au 7 mars 2020
Public visé : jeunesse (6-12 ans) ou adolescents (12-17 ans)
Volet : recherche et expérimentation, création ou production finale
- Projet de résidence en danse, cirque ou jeu théâtral pour la petite enfance | Centre communautaire Sainte-Dorothée**
Du 13 au 19 juin 2020
Public visé : petite enfance (0-5 ans)
Volet : recherche et expérimentation, création.
(Aucun décor ne pourra être installé dans le studio)

Étape de création :

- Recherche et expérimentation
- Création
- Production finale

Description du projet de création et de la démarche de résidence

C. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ DE DIFFUSION/MÉDIATION

Description de l'activité de diffusion ou de médiation proposée, associée à la résidence

D. DESCRIPTION DES BESOINS RELATIFS À LA RÉSIDENCE

Équipement technique

Ressources humaines techniques

E. CONFIRMATION DE DEMANDE

Je certifie que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont exacts. Je suis conscient qu'en cas de fausses déclarations la Ville de Laval se réserve le droit de rejeter cette demande, et ce, sans préavis.

Je confirme Nom : _____ Date : _____

F. DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR

- Échéancier de réalisation du projet de création incluant les étapes de résidence
- Liste des principaux partenaires et artistes associés au projet (incluant CV ou dossiers d'artiste)

Faites parvenir votre demande au plus tard le **8 novembre 2019 à 17 h** par courriel à artetculture@laval.ca. Un accusé de réception vous sera envoyé à la suite du dépôt de votre dossier.

Pour toute information supplémentaire :

Maude Calvé-Thibault
Coordonnatrice | Diffusion et médiation culturelle
Division art et culture
Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social
Tél. : 450 978-6888, poste 7586
m.calvethibault@laval.ca